

CATALOGUE

des Formations



Supplément n° 1 de La Chasse
en Nivernais n° 81
Décembre 2020



2021





Le mot du
Président de
la Commission

Vous en avez l'habitude maintenant et comme tous les ans vous avez entre les mains, le catalogue des formations pour la nouvelle année.

La sécurité a toujours été un des enjeux majeurs du monde cynégétique. Votre Fédération a depuis plusieurs années, mis en place une formation relative à la sécurité destinée aux responsables de chasse et chefs de ligne, mais aussi à tous les chasseurs qui souhaitent y participer ; ils y sont les bienvenus. Cette année, dès que les mesures de confinement seront levées et que les mesures sanitaires le permettront, nous nous déplacerons au plus près des chasseurs du sud du département et, comme en 2019, un module concernant les accidents ou les incidents liés à l'action de chasse y sera inclus. Il sera dispensé par les sapeurs-pompiers.

En sus de cette formation facultative, la loi nous imposera dès 2021 une formation SÉCURITÉ obligatoire, à passer tous les 10 ans. Vous

ne trouverez rien à ce sujet dans ce catalogue, les contours de cette formation n'étant pas encore entièrement définis à ce jour. Nous vous tiendrons bien évidemment informés de ce sujet en temps et en heure.

Ce catalogue est le vôtre, faites-en bon usage. Vous y retrouverez toutes les formations qui vous sont habituelles et nous vous donnons rendez-vous sur le terrain où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2021

N°	Formations	Dates	Pages
1	Permis de chasser	Voir P 5	P 4-5
2	Chasse accompagnée	21/08/2021	P 6
3	Piégeage	20/03/2021 et 27/03/2021	P 7
4	Gardes particuliers	Du 05/07/2021 au 08/07/2021	P 8-9
5	Hygiène et pathologie du gibier	05/06/2021	P 12
6	Responsable/Chef de battue et chef de ligne	19/06/2021	P 13
7	Régulation des corvidés	20/02/2021	P 14
8	Détermination de l'âge d'une bécasse par lecture de ses ailes	08/10/2021	P 14
9	Reconnaissance du gibier d'eau	11/12/2021	P 15
10	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	24/04/2021	P 15
11	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	22/05/2021	P 16
12	Chasse à l'arc	29/05/2021 ou 11/09/2021	
13	Recherche du grand gibier blessé	28/08/2021	P 18
14	Brevet grand gibier	Voir P 19	P 19

Les formations **en gras** dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délègue la charge.

Un chèque de caution de 100 € est demandé pour la formation Permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation (voir page 10). Pour les formations Piégeage et Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine, la caution est de 50 €.

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.

CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Pour sa douzième année d'existence, le catalogue des formations est envoyé avec le journal *La Chasse en Nivernais* (supplément n° 1). Il est aussi distribué à diverses occasions. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prenne connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'OFB, les associations départementales de chasse spécialisée et la Fédération de pêche.

Permis de chasser :

Un chèque de caution de 100 € est demandé pour la formation permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation.

Formation et examen pour femmes enceintes :

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2 - 3ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»



CHÈQUE DE CAUTION

Si vous n'assistez pas, sans motif valable fixé par l'Administration, à la formation permis de chasser pour laquelle vous êtes inscrit(e), la caution sera conservée par la FDC 58.

1 - PERMIS DE CHASSER



Objectif : obtenir son permis de chasser.

Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'OFB à 16 ans révolus.

PROGRAMME

1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.
 8 h 15 : Présentation du permis de chasser et de l'examen pratique.
 9 h 00 : Présentation des documents pour chasser, du système fédéral et des armes/munitions.
 10 h 00 : Pause.
 10 h 10 : Présentation des notions de sécurité, vidéo de la partie pratique, examen blanc.
 12 h 00 : Repas.
 13 h 00 : Démonstration du parcours pratique et initiation à la manipulation des armes + atelier « chasse en battue ».
 17 h 30 : Fin de la journée de formation.

2ème rendez-vous : Formation pratique 1 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement.
 8 h 00 ou 13 h 30 : Démonstration d'un parcours type.
 9 h 00 ou 14 h 00 : Mise en pratique pour les candidats, **3 fois le parcours en individuel dont un type examen (qui déterminera, en fonction du résultat et de votre travail personnel, la présentation ou non à l'examen).**
 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

3ème rendez-vous : Formation pratique 2 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.
 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement, point sur les convocations à l'examen.
 8 h 00 ou 13 h 30 : 2 tours individuels par candidat, dont un type examen.
 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation

4ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (OFB)

Convocations par heure sur plusieurs jours :

- Les jours et horaires de l'examen sont imposés par les services de l'OFB et les convocations sont elles aussi adressées par l'OFB.
- La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.
- L'examen du permis de chasser : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.

Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.
 Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement, en plus des formations obligatoires, fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique qui sera déterminant pour la présentation ou non à l'examen

CALENDRIER

Dates : 6 sessions par an (de janvier à décembre).

Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois et demi.

	Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique 1 (obligatoire)	Formation pratique 2 (obligatoire)	Examen	Nb. de places
Durée	½ journée	½ journée	½ journée	Environ 45 minutes	
SESSION 1	Samedi 19 décembre 2020	Du mercredi 06/01/21 au samedi 09/01/21	Du jeudi 04/02/21 au samedi 06/02/21	Du lundi 08/02/2021 au vendredi 12/02/21	40
SESSION 2	Samedi 15 mai 2021	Du mercredi 26/05/21 au samedi 29/05/21	Du jeudi 24/06/21 au samedi 26/06/21	Du lundi 28/06/21 au vendredi 02/07/21	40
SESSION 3	Samedi 3 juillet 2021	Du jeudi 15/07/21 au samedi 17/07/21	Du jeudi 12/08/21 au samedi 14/08/21	Du lundi 16/08/21 au vendredi 20/08/21	40
SESSION 4	Samedi 24 juillet 2021	Du mercredi 04/08/21 au samedi 07/08/21	Du jeudi 02/09/21 au samedi 04/09/21	Du lundi 06/09/21 au vendredi 10/09/21	40
SESSION 5	Samedi 11 septembre 2021	Du mercredi 15/09/21 au samedi 18/09/21	Du jeudi 07/10/21 au samedi 09/10/21	Du lundi 11/10/21 au vendredi 15/10/21	40
SESSION 6	Samedi 25 septembre 2021	Du mercredi 20/10/21 au samedi 23/10/21	Du mercredi 10/11/21 au samedi 13/11/21	Du lundi 15/11/21 au vendredi 19/11/21	40

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le dossier d'inscription du permis de chasser sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com, rubrique « Permis de chasser » puis « Le permis de chasser ».
 Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, du dossier d'inscription COMPLET, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives. Les dossiers sont traités par date d'arrivée et à condition d'être complets.

Besoins particuliers :

Se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) avec photo et convocation aux formations et à l'examen. Prévoir une tenue adaptée (formations initiale et pratique).



Contact à la FDC 58 : Carole VAYSSAC (Secrétaire) 03.86.36.93.16

2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE



Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire pour les candidats et les accompagnateurs).

Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

- 8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.
- 8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.
- 8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.
- 9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 21 août 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue. Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence des accompagnateurs est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÉGEAGE



Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.

Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

1er samedi

- 8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.
- 8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

2ème samedi

- 8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.

Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).

> les samedi 20 et 27 mars 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue. Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.

> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.

> **Module 2** : Police de la chasse.

> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.

Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.



1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.

8 h 45 : Notions juridiques de base :

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 45 : Déontologie et technique d'intervention ;

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communication et présentation.

2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Jeux de rôles.

11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Notions d'écologie (suite).

17 h 00 : Fin de la deuxième journée.

3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Réglementation de la chasse.

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;

Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;

Les conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Dates : du lundi 5 juillet au jeudi 8 juillet 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.
- Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2021 (DÉTACHABLE)

NOM : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 COMMUNE : _____

Date de naissance : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les)
formation(s)
qui vous
intéresse(nt)

N° FORMATIONS	COÛT	DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN	DATES	✓
1 Permis de chasser	Voir cerfa. Joindre un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FDC 58.	L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5	Voir P 5	
2 Chasse accompagnée	Offert	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	21/08/2021	
3 Piégeage	Offert, Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.		20/03/2021 et 27/03/2021	
4 Gardes particuliers	Offert		du 05/07 au 08/07/2021	
5 Hygiène et pathologie du gibier	Offert		05/06/2021	
6 Responsable/chef de battue et chef de ligne	Offert		19/06/2021	
7 Régulation des corvidés	Offert		20/02/2021	
8 Détermination de l'âge d'une bécasse par lecture de ses ailes	Offert		08/10/2021	
9 Reconnaissance des oiseaux d'eau	Offert		11/12/2021	
10 Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	Offert, Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.		24/04/2021	
11 Tir d'été à l'approche ou à l'affût	Offert		22/05/2021	
12 Chasse à l'arc	Offert		29/05/2021 ou 11/09/2021	
13 Recherche du grand gibier blessé	Offert		28/08/2021	
14 Brevet grand gibier			Voir P 19	

INSCRIPTION

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription, le détacher et l'envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
 N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne
 COÛT (pour le permis de chasser).

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 36, Route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

5 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER



Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.

Public : tout chasseur.

PROGRAMME

- 8 h 00 : Accueil des participants.
- 8 h 10 : Présentation du programme de formation.
- 8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.
- 12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage. Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 50 personnes.

Date : samedi 5 juin 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



6 - RESPONSABLE / CHEF DE BATTUE ET CHEFS DE LIGNE



Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.

Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 15 ; 16 ; 17 ; 21 ; 22 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

- 8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.
- 9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.
- 13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure « Secours à la personne en contexte d'action de chasse ».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 15 ; 16 ; 17 ; 21 ; 22.

Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 19 juin 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



@ Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - RÉGULATION DES CORVIDÉS



Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.

Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

9 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.

11 h 00 : L'utilisation des appelants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.

12 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 20 février 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

8 - DÉTERMINATION DE L'ÂGE D'UNE BÉCASSE PAR LECTURE DE SES AILES



Objectif : déterminer les grandes catégories d'âge des bécasses prélevées à la chasse.

Public : tout public

PROGRAMME

18 h 00 : Accueil des participants.

18 h 10 : La bécasse (rappel biologique, comportement, différenciation de l'âge à partir des supports théoriques et travaux nivernais).

19 h 00 : Mise en situation de lecture d'ailes de bécasses.

20 h 30 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 15 personnes.

Date : vendredi 8 octobre 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Robert LANA (Président de l'ADB 58) : 03.86.61.42.65

9 - RECONNAISSANCE DES OISEAUX D'EAU

Objectif : former des personnes sur la reconnaissance des oiseaux d'eau.

Public : personnes souhaitant acquérir des connaissances sur les différentes espèces de gibier d'eau.

PROGRAMME

10 h 00 à 12 h 00 : Accueil à la FDC 58 et identification des espèces en salle.

13 h 30 à 16 h 00 : Observation et détermination des espèces sur un plan d'eau du département.

Lieu : Sur un des plans d'eau du département de la Nièvre.

Nombre de places : 15 personnes.

Date : samedi 11 décembre 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Besoins particuliers :

- Déjeuner : prévoir un panier repas,
- Prévoir une tenue adaptée (bottes). Prévoir des jumelles si possible.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

10 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAINE



Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».

Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Date : Samedi 24 avril 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation. Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, Président de l'ADCPG et éleveur de gibier en retraite, et Benjamin GAUTHIER, technicien FDC 58.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

11 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT



Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).

Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants.

9 h 10 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche.

12 h 30 : Fin de la formation, remise d'un certificat et d'un support.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 22 mai 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

12 - CHASSE À L'ARC



Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

Public : personnes désirant chasser à l'arc.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.

9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> session 1 : le samedi 29 mai 2021 assurée par les Flèches du Morvan Association de Chasse à l'Arc.

> session 2 : le samedi 11 septembre 2021 assurée par L'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :

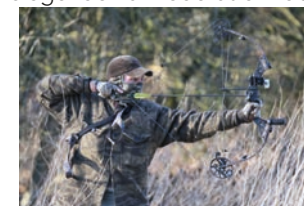
Convocation, pièce d'identité avec photographie.
Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Thierry LADROUE
(Président de la FMACA) : 06.33.74.05.58

Stéphane BESANÇON
(Président de l'ANCA) : 06.59.60.70.24



13 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.

Public : tout public.

PROGRAMME



9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessures, pratique de la recherche, questions des participants...

11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage...

12 h 15 : Repas.

13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 25 personnes.

Date : samedi 28 août 2021.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Fabrice BAUDEL (ARGGB 58) : 06.12.88.42.03

14 - BREVET GRAND GIBIER PAR L'ADCGG 58



Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Les formations seront dispensées à la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.

Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 22 janvier 2021 à partir de 19 heures à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

Vendredi 22 janvier 2021 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances

Jeudi 28 janvier 2021 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Cerf *

Jeudi 04 février 2021 à 19 h : Connaissances des espèces : Sanglier - Les Trophées *

Jeudi 11 février 2021 à 19 h : La petite faune sauvage - Le gibier de montagne

Jeudi 18 février 2021 à 19 h : La balistique - Les armes

Jeudi 25 février 2021 à 19 h : Les munitions - Les optiques - Les modes de chasse

Jeudi 04 mars 2021 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier - Vider un Chevreuil

Jeudi 11 mars 2021 à 19 h : Les chiens - La vénerie - Les honneurs

Jeudi 18 mars 2021 à 19 h : La sylviculture (acte1) - La faune et la flore

Jeudi 25 mars 2021 à 19 h : Les prédateurs naturels - Le Loup

Jeudi 08 avril 2021 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang - La Sécurité

Jeudi 15 avril 2021 à 19 h : La réglementation

Jeudi 22 avril 2021 à 19 h : Accroissements - Dentures *

Samedi 06 mai 2021 à 9 h : La sylviculture (acte2) Arboretum de la Grand Mare

Jeudi 20 mai 2021 à 19 h : Examen blanc

Samedi 22 mai 2021 de 9 h à 17 h : Épreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc)

Samedi 05 Juin 2021 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vénerie (reconnaître des sonneries) auront lieu le 22 mai 2021. Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désire sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.

Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vénerie.

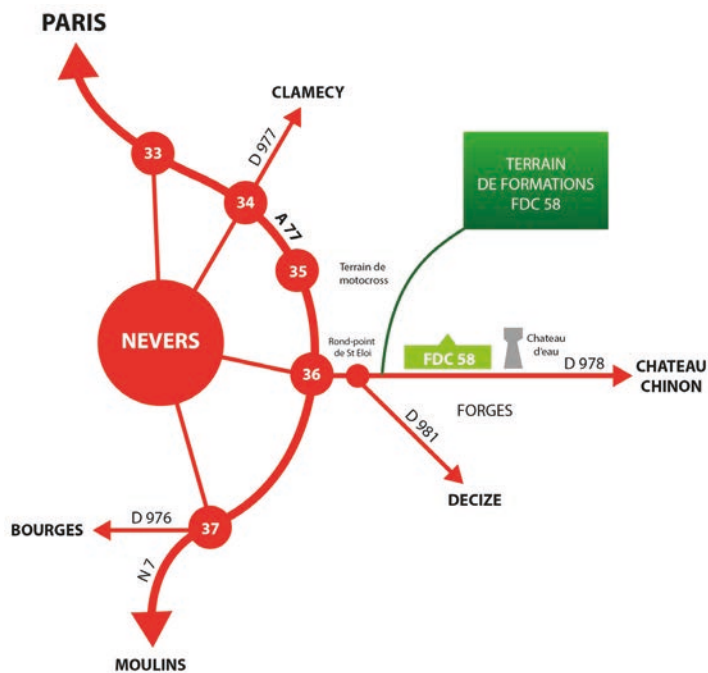
* ces 3 modules sont également accessibles aux chasseurs non inscrits au BGG.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 35 personnes.



Contact :
Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86



Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 Forges – 36 route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
 Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
 E-mail: fdc-58@wanadoo.fr - Site Internet : www.chasse-nature-58.com